

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30159**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Productions animales (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Conservatoire national des arts et métiers, Université Grenoble Alpes, Institut national universitaire Champollion, Université de Limoges, Université de Lorraine, Université de Rouen, Université Toulouse 1 Capitole, Le Mans université, Université de Tours, Université d'Angers, Université Claude Bernard - Lyon 1	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Participation à la gestion technique et administrative d'entreprises de production et de transformation dans le domaine de la production animale
- Participation à la gestion technique et administrative d'entreprises commerciales ou à vocation pédagogique ou culturelle (aquarium, zoos, parcs...)
- Mise en œuvre, suivi de processus de production et de transformation animale
- Appui, conseil technico-économique en élevage,
- Audit d'élevages, d'ateliers de production
- Mise en œuvre, suivi de la prévention des maladies des animaux
- Application des dispositions réglementaires du secteur, des règles de sécurité et d'hygiène
- Application des aspects techniques liés à l'expérimentation et la santé animales
  - Caractériser le fonctionnement d'une entreprise de production animale dans ses dimensions techniques, économiques et humaines
- Réaliser des opérations de contrôle ou de diagnostic sur les lieux de production
  - Maîtriser les techniques d'élevage et les procédures de production
- Maîtriser la gestion des milieux aquatiques et la qualité des produits
  - Appliquer, mettre en œuvre une démarche qualité
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et la réglementation sanitaire et environnementale
  - Maîtriser les techniques de communication et de commercialisation
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
  - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
  - Développer une argumentation avec esprit critique.
  - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
  - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
  - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
    - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
    - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
    - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
    - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
    - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
    - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- A : Agriculture, sylviculture et pêche
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
  - Gestionnaire d'unité de production animale
- Technicien de production animale
- Technicien du génie sanitaire et environnement
- Technicien en animalerie
- Technicien en expérimentation animale
- Technico-commercial
- Conseiller en aquaculture
- Conseiller technique en nutrition animale
- Gestionnaires d'espaces aquatiques
- Responsables de commerces animaliers

### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1403 : Aide d'élevage agricole et aquacole

A1407 : Élevage bovin ou équin

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

A1416 : Polyculture, élevage

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30159 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"><li>· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li></ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30159 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"><li>· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li><li>· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li><li>· Développer une argumentation avec esprit critique.</li></ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30159 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"><li>· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li><li>· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li></ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30159 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li><li>· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li><li>· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li></ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30159 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30159 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractériser le fonctionnement d'une entreprise de production animale dans ses dimensions techniques, économiques et humaines</li> <li>• Réaliser des opérations de contrôle ou de diagnostic sur les lieux de production</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30159 - Gestion et adaptation des processus de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les techniques d'élevage et les procédures de production</li> <li>• Maîtriser la gestion des milieux aquatiques et la qualité des produits</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30159 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer, mettre en œuvre une démarche qualité</li> <li>• Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et la réglementation sanitaire et environnementale</li> </ul>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30159 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les techniques de communication et de commercialisation</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Institut National Universitaire champollion, arrêté du : 23/05/2016
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
- Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016
- Université Toulouse 1 capitole, arrêté du : 23/05/2016

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université d'Angers

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Université Savoie Mont Blanc - Chambéry

Conservatoire national des arts et métiers

Université Grenoble Alpes

Institut National Universitaire Champollion

Université de Limoges

Université de Lorraine

Université de Rouen

Université Toulouse 1 Capitole

Université de Tours

Le Mans Université

Université Claude Bernard - Lyon 1

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**